

INFORMATION MUNICIPALE



BLASON:

Le blason de Louvigné a été composé par MOLINIER Jean-Claude en juin 1999. Il se décrit ainsi:

« d'azur à un château de deux tours d'argent maçonné de sable encadré de trois rochers de même 2 et 1.»

COMMUNE DE LOUVIGNE

TOPONYMIE:

Le nom est d'origine gallo romaine "Louvinum" qui signifie le lieu habité par le dénommé Louvinum.

EXPLICATIONS:

L'azur symbolise la Jouanne et l'Ouette qui traversent le territoire communal.

Le château représente celui des roches. C'est la raison de la présence des trois rochers sur le blason.

Les ornements représentent du blé pour rappeler la présence d'une agriculture prospère.

La couronne de tours est le symbole échu aux communes.

Janvier 2001

Le mot du Maire,

Mon intention, en préambule de ce journal, n'est pas d'évoquer les actions que nous avons menées, mais bien plutôt de vous informer sur les tendances pour l'avenir.

Avec les récentes lois Voynet et Chevènement, votées en 1999, l'intercommunalité est en plein essor. Ainsi, des villes moyennes peuvent être amenées à englober les villages les plus proches pour se constituer en communauté d'agglomération et toucher notamment une subvention plus importante de l'Etat. Le plus difficile équilibre à trouver réside essentiellement dans un compromis, que la ville centre n'aspire pas tout le développement économique, que les petites communes associées résistent à cet appel d'air et ne se cantonnent pas dans un rôle d'accueil en cité dortoir. L'intercommunalité est une affaire de solidarité, ce qui reste une notion difficile à partager, tout autant que le « gâteau » de la taxe professionnelle unique. Les sujets de préoccupation commune, pour un avenir proche seront : le traitement des déchets ménagers, les transports collectifs, les infrastructures sportives et culturelles qui présenteront un « intérêt communautaire ».

Un autre enjeu de taille sera, avant 2005, la mise en conformité de l'assainissement autonome ; les eaux usées devront être impérativement prétraitées avant d'être rejetées dans la nature. En secteur rural, où l'habitat est souvent dispersé, il est fréquent de se trouver en dehors d'une zone de raccordement à un réseau collectif d'évacuation vers une station d'épuration. Obligation sera faite aux particuliers de disposer d'une installation d'assainissement autonome s'ils ne sont pas raccordés au réseau public et de le maintenir en bon état de fonctionnement. Il s'agit

là d'une augmentation de la responsabilité des communes en matière de « police des eaux » !

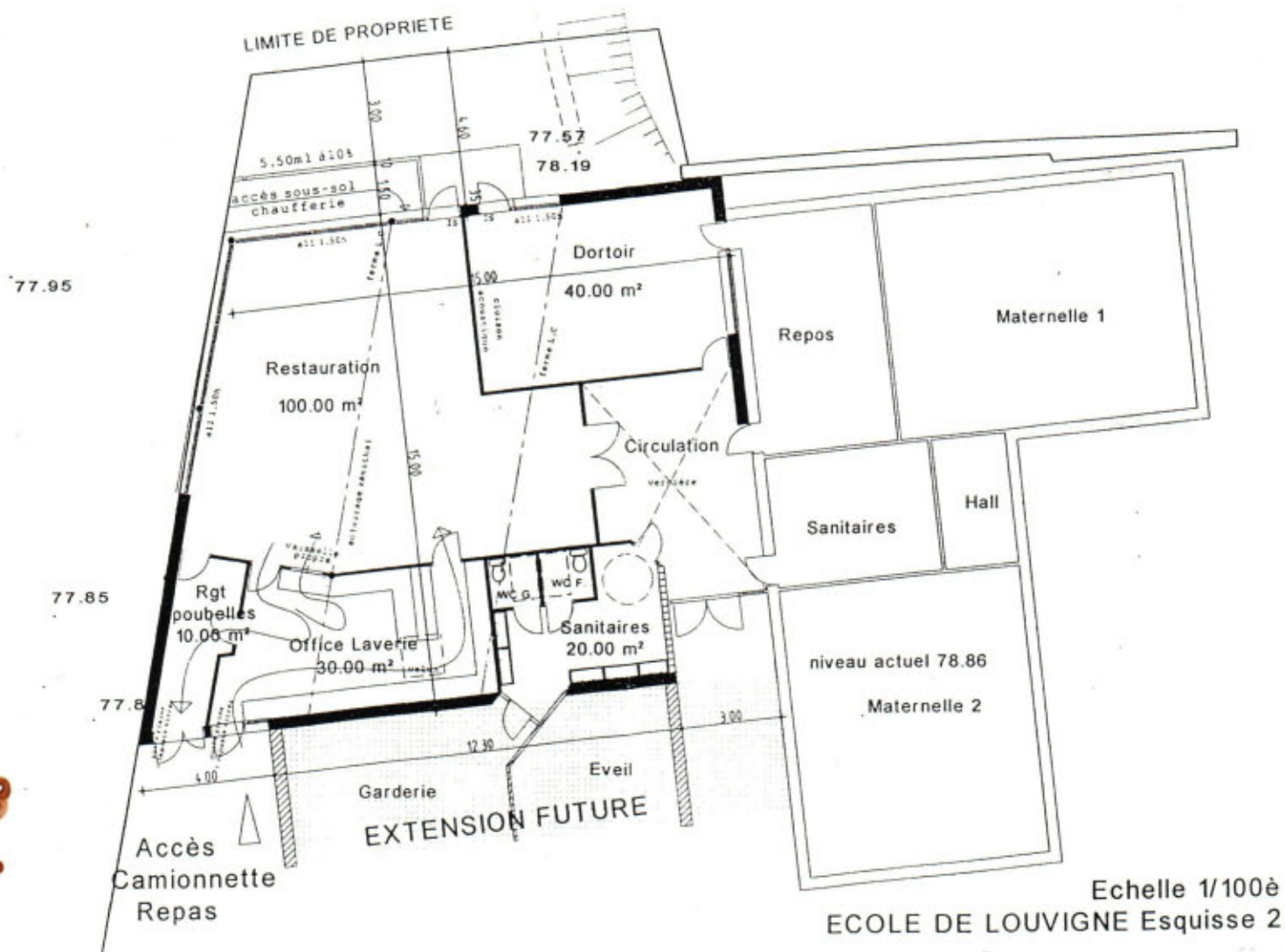
Le recensement de population fait apparaître un accroissement de la population louvignéenne de + 3 habitants ! certains jeunes sont partis pour plusieurs raisons ! D'autres, plus jeunes, sont arrivés avec leurs parents et ne sont pas tous pris en compte dans ce recensement. Toujours est - il que le nombre des scolaires augmente et que les structures de l'école vieillissent plus ou moins bien . La municipalité a donc dû se pencher sur un projet d' « extension du groupe scolaire ». Celui- ci se veut évolutif et sera étalé sur plusieurs tranches. L'urgence consiste en un ensemble restaurant scolaire, dortoir et sanitaires. Vous découvrirez le plan de cette première tranche en feuilletant ce bulletin.

A l'aube de cette nouvelle année, (de ce nouveau siècle ?), il me reste à remercier de façon très sincère toute l'équipe municipale et l'équipe associative qui m'ont beaucoup aidé à alléger les charges qui incombent aujourd'hui au maire. Leur confiance, leur sincérité, leur sagesse, mais aussi parfois leur fermeté, ont contribué, j'en suis sûr, à ce que Louvigné garde son caractère propre.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite, de bonheur, pour 2001.

J. B. Le Galliot

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE



EXTRAIT DU COMPTE RENDU : REUNION du 21 JUIN 2000

COMPTE ADMINISTRATIF 1999

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GENDRON Yves, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1999 dressé par Monsieur LE GALLIOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- excédent d'exploitation : 820 854,33
- déficit d'investissement : 366 538,33



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 1999

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 1999 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 1999,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1999 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

MATÉRIEL VOIRIE

La réglementation concernant la conduite du tracteur sur la voie publique exige, en raison du P.T.A.C., le permis de conduire "poids lourds". En conséquence il paraît opportun de reconsidérer le parc du matériel roulant.

Il est proposé de :

- vendre le tracteur Renault plus chargeur Mailleux, le plateau benne et le tondo-broyeur en lots séparés ou lot unique; les propositions d'achat se feront sous enveloppe avant le 30 juin 2000.
- d'acheter un camion benne occasion 3,5 t ne nécessitant que le permis V.L. de marque IVECO 35.10, équipé d'une benne de 3,20 m sur vérin.

Le prix d'achat de ce véhicule est de 65 000 F H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte ces propositions
- autorise les membres de la commission finances à statuer sur les offres d'achat du matériel précité et à l'attribution au plus offrant
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour un camion benne au prix de 65 000 F H.T. au garage LECRIVAIN de Saint Germain le Fouilloux (Mayenne)

- décide de payer sur la section d'investissement à l'article 21571 042 et sera prélevé aux dépenses imprévues 020 pour être porté au 21571 042 pour un montant global de 78 780 F. T.T.C. carte grise incluse.

EXONÉRATIONS FISCALES TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

De dégrever, à la charge de la commune, et pendant une période de cinq ans à compter de leur installation, de 50 % des cotisations de taxe foncière non bâtie dues pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier de la délibération et qui bénéficient de la dotation d'installation ou de prêts à moyen terme spéciaux prévus par le décret n° 88-176 du 23 février 1998.

Le dégrèvement des 50 % restant est :

- de droit,
- à la charge de l'ÉTAT

SIVU ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Afin de mieux identifier le SIVU Ecole Intercommunale de Musique et de Danse et à la demande de l'ensemble des membres du Comité Syndical, il est proposé d'y donner une nouvelle appellation.

A l'unanimité des membres présents :

Il est décidé :

- d'ajouter à l'intitulé : SIVU Ecole Intercommunale de Musique et de Danse "Maurice RAVEL".

Adopté à l'unanimité des membres présents.

C.C.P. - C.A.P.L.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le compte rendu du comité de pilotage du 9 juin 2000, statuant sur la transformation de la C.C.P.L en Communauté d'Agglomération.

Les propositions concernant les nouvelles compétences transférées nécessitent un éclairage financier par le biais de simulations. Ces simulations devront être portées à la connaissance des conseils au moins 1 mois avant la date retenue pour le vote des conseils municipaux (date limite prévue étant le 15 octobre 2000)

SALLE DES LOISIRS : REMPLACEMENT DU CONGÉLATEUR

Le congélateur de la salle des loisirs étant hors service, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur LAPIERRE propose l'achat d'un frigo congélateur, au prix de 2 990 F. T.T.C chez la SARL LE GAY de LOUVIGNE.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et attribue à cet achat un caractère de durabilité. Cette dépense sera payée en section d'investissement à l'article 21578 - 045. Cette somme sera prélevée aux dépenses imprévues de la section d'investissement 020.

BILAN ESPACE-TRI

Le bilan de l'espace-tri à mi - année fait apparaître une dépense globale de 18 548 F qui peut se répartir ainsi : 7013 F pour la location et la rotation des bennes et 11 535 F pour le traitement des encombrants et des déchets verts.

Le Conseil Municipal insiste sur le règlement qui limite les quantités d'encombrants déposés par chaque usager et invite Monsieur le Maire à faire respecter ce point particulier.

CONTRAT DE TRAVAIL : AGENT DE BUREAU DE L'AGENCE POSTALE

Le contrat de l'agent de bureau de l'agence postale, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 30 juin 2000 est reconduit pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2000. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

VENTE TERRAIN CONSORTS LAFFAY/COMMUNE DE LOUVIGNE : PARKING CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du terrain cadastré section B 359 , face au cimetière, destiné à usage de parking, pour une surface de 1202 m² d'un montant de 24 040 FH.T.. L'acte d'achat sera signé en l'étude de Maître DESCOTTES, notaire , Avenue R. Buron à LAVAL.

RÉNOVATION FAÇADES CENTRE BOURG

La commission "habitat et cadre de vie" de la C.C.P.L. propose une aide aux propriétaires occupants pour rénovation de façades d'immeubles et vitrines en centre-bourg. Les demandes sont recevables sous réserve que l'immeuble soit situé dans le périmètre retenu par la commune.

Le Conseil Municipal fixe le périmètre conformément au plan annexé.

PERSONNEL COMMUNAL

En prévision de la rentrée scolaire 2000 et des effectifs prévus, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du personnel communal.

Monsieur LAPIERRE propose :

- Madame RABOT Jacqueline passerait de 30 heures hebdomadaires à 30 heures 45
- Madame GUITTER Marie-Thérèse passerait de 22 heures 45 hebdomadaires à 28 heures.

Ayant pris connaissance des charges financières supplémentaires, le Conseil Municipal donne son accord pour que ces nouveaux temps de travail prennent effet au 1er septembre 2000.

VENTE IMMEUBLE 2, Place des Tisserands

Malgré l'intérêt porté par plusieurs clients potentiels, il semble que le prix fixé pour la vente de cet immeuble soit trop élevé et donc dissuasif. En conséquence, il convient de baisser le prix de vente à 150 000 F net vendeur. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

LIMITES AGGLOMÉRATION

La DD.E. a été sollicitée pour avis sur le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération, route de la Doyère. Celui-ci pourrait être repoussé jusqu'à l'entrée du chemin de B.S.I. (atelier soudure)

ESPACE JEUX- ROLLER

Le Conseil Municipal décide de passer commande de deux structures jeux pour un montant global de 8000 F. T.T.C.

Après étude financière, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'équipement envisagé pour roller et/ou skate board.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : REUNION du 13 SEPTEMBRE 2000

C.C.P.L. : EXTENSION DES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Considérant la nécessité de procéder à l'extension des compétences communautaires,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'extension des compétences communautaires à celles mentionnées ci-dessous, avec effet au 1er janvier 2001, en complément des compétences déjà exercées par le Communauté de Communes du Pays de Laval.

A - Entrant dans le champ des compétences obligatoires de la future Communauté d'Agglomération

- 1) création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités touristiques, portuaires ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire
- 2) Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire - transports urbains (y compris le mobilier urbain lié à ces transports)
- 3) Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.
Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- 4) Politique de la ville
Dispositifs contractuels (développement urbain, local et insertion économique et sociale) d'intérêt communautaire (dont le PLIE)
Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

B - Entrant dans le champ des compétences optionnelles de la Future Communauté d'Agglomération.

- 1) Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire (voies des zones d'activités, routes et voies de contournements) et réseau de pistes cyclables.
Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- 2) Lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores.

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et opérations annexes)

3) Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, sont considérés comme d'intérêt communautaire :

Équipements sportifs:

. *Stade Francis le Basser (Laval) pour tout ce qui concerne le football professionnel. Cela concerne le terrain d'honneur, le centre de formation et la subvention.*

. *La piscine St Nicolas (Laval)*

. *L'Aquabulle parc nautique de l'Aubépin (Laval)*

Équipements culturels :

. *Théâtre de Laval*

. *Colet de musique de Laval, pour le niveau 3 d'enseignement,*

. *Le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI)*

C - Entrant dans le champ des compétences facultatives de la future Communauté d'Agglomération

1) Formation, apprentissage, notamment par substitution de la Communauté de Communes à la Ville de LAVAL au sein du SCAM et de l'APAM.

2) Tourisme

. *Élaboration et conduite des actions de développement du tourisme sur le territoire communautaire*

. *Halte et tourisme fluvial*

. *Terrains de camping d'intérêt communautaire*

3) Éclairage public

Accessoires des voiries communautaires (investissements, maintenance et fonctionnement)

4) Espaces verts structurant d'intérêt communautaire :

Dans ce cadre, sont considérés comme d'intérêt communautaire :

. *Bois de l'Huisserie de Laval et Centre de la Blancherie*

. *Réseaux de chemins de randonnées d'intérêt communautaire (à l'exclusion de l'entretien courant)*

. *Accessoires des voiries communautaires (investissement, maintenance, entretien)*

5) N.T.I.C.

Ingénierium, réalité virtuelle

Réseau câblé haut débit

Intranet communautaire

6) Foirail de Laval.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

RÉVISION DES TARIFS : CANTINE - Garderie - Repas Personnes âgées A Compter du 1er octobre 2000

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents une augmentation d'environ 2 % les tarifs suivants à compter du 1er octobre 2000 :

- repas enfant 17,30 F au lieu de 16,95 F
- garderie du matin 10,20 F au lieu de 10 F
- garderie matin et soir 14,00 F au lieu de 13,75 F
- garderie du soir 6,50 F au lieu de 6,40 F
- repas personnes âgées 35,00 F au lieu de 33,85 F

AFFAIRES DIVERSES

a) Logement 2, Place des Tisserands

Les négociations se poursuivent entre l'agent immobilier et un client intéressé. Pas d'engagement d'achat à ce jour. Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente, net vendeur, est fixé à 150 000 F (cent cinquante mille francs).

b) Cours de l'école : devis complémentaire

Un devis complémentaire pour mise à niveau de grilles, mise en oeuvre de parpaings pour clore une porte et remise à niveau du sol, non prévues au devis initial de réfection de la cour, a été demandé à l'entreprise SECHE. le montant de celui-ci s'élève à 1 315,60 F.T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte ce devis

c) Mise à disposition du camion IVECO

Le Conseil Municipal décide de prêter gratuitement le camion communal aux associations de LOUVIGNE qui en feront la demande pour le transport de matériel nécessaire aux activités organisées par lesdites associations sur le territoire communal. Ce prêt gratuit sera consenti sous l'autorité de Monsieur le Maire ou d'un adjoint délégué.

d) Voirie : Chemin des Giraudières

Avec l'accord des exploitants riverains du chemin des Giraudières, il est dorénavant possible d'entreprendre les travaux d'arasement des accotements et de curage des fossés.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise LIBOIRE pour un montant de 17 790,50 F.T.T.C.

e) classe maternelle : rénovation électricité

Le Conseil Municipal accepte le principe de la rénovation de l'éclairage dans la nouvelle classe maternelle. Il est convenu de demander un devis à l'entreprise LEGAY pour l'installation de réglettes fluorescentes d'occasion, travaux à réaliser pendant les vacances de la Toussaint.

f) Cantine garderie : personnel communal

Pour faire face à l'augmentation significative des effectifs présents en garderie et en cantine, il paraît nécessaire d'engager une personne supplémentaire pour assurer le service garderie et cantine. Le Conseil Municipal décide :

- d'embaucher une personne pour une durée de travail hebdomadaire de 14 heures à titre provisoire jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- de reconsidérer les services cantine - garderie, quant à leur fonctionnement et de délibérer avant les vacances de la Toussaint sur de nouvelles propositions.

g) Demande de concours à la Direction Départementale de l'équipement de la Mayenne pour une mission de maîtrise d'oeuvre

Vu le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture, Vu l'arrêté du 20 avril 2000, fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

La Commune de LOUVIGNE sollicite le concours de la D.D.E pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre concernant : le rechargement de chaussée Rue du Prieuré – Aménagement du carrefour V.C. 7 et V.C. 201.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : REUNION DU 7 OCTOBRE 2000
--

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1ER NOVEMBRE 2000

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Vu l'augmentation des effectifs en cantine et en garderie depuis la rentrée,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 juin 2000 accordant une augmentation des horaires pour l'ouverture de la quatrième classe,

Le Conseil Municipal, après délibération et sur proposition de la commission des affaires scolaires, décide d'approuver le nouveau tableau des emplois communaux.

ECOLE MATERNELLE : Achat de matériel complémentaire

En raison de l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée 2000, Monsieur le Directeur a présenté une demande d'achat de matériel complémentaire dont le montant global s'élève à 8 043 F T.T.C. + 3 320 F? pour calorifères pour la cantine.

Sur proposition de la commission scolaire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ces achats.

S'agissant de matériel présentant un caractère de durabilité, le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement

ASSAINISSEMENT AUTONOME : CONVENTION SAUR.

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a profondément modifié le rôle des communes en matière d'assainissement et particulièrement en ce qui concerne le contrôle des nouvelles installations de l'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa demande près de la SAUR d'une convention pour "assistance technique au contrôle lors de la conception du projet

Certains éléments de décision n'étant pas éclaircis, il est proposé de surseoir et de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

a) Branchements téléphone E.D.F.

Dans le souci de conserver à l'environnement un aspect plus esthétique, le Conseil Municipal décide d'imposer pour toute nouvelle construction hors lotissement, un branchement téléphone et E.D.F. en canalisations souterraines, à la charge de l'utilisateur. Cette mesure prendra effet pour tout dossier de demande de permis de construire déposé en mairie à compter du 1er novembre 2000.

b) Travaux Rue du Prieuré - Patte d'oie de l'ÉTANG

Après consultation des entreprises de travaux publics

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SÈCHE du Bourgneuf la Forêt pour un montant global de 147 115 F. H.T.. Les travaux sont programmés pour courant octobre.

c) Aménagement Vestiaires de Sport

Les alentours des vestiaires de sports n'ont pas reçu leur traitement 2ème phase à cette date : reprofilage, fourniture et pose de grilles et tampons et revêtement tri-couche finition sable de Loire. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SÈCHE du Bourgneuf la Forêt pour un montant de 46 990,84 F.T.T.C.

d) Recensement INSEE

Le Conseil Municipal est informé sur les statistiques découlant du dernier recensement INSEE. La Commission bulletin est invitée à diffuser ces informations dans le prochain bulletin municipal.

e) T.G.V.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre d'information n° 3 sur le projet de ligne nouvelle T.G.V. OUEST. Cette lettre est à disposition en Mairie.

f) Classes maternelles - Éclairage

Monsieur GENDRON propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LEGAY pour l'installation d'éclairage rénové dans une classe maternelle ainsi qu'un éclairage extérieur sur la cour.

Le devis s'élève à 2 699,85 F.T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux au cours des vacances de la Toussaint.

g) Signalisation jeux école

Suite à une demande de Monsieur le Directeur de l'ÉCOLE, un devis a été établi par l'entreprise SIGNALSOL d'ARGENTRE pour le traçage de jeux, genre marelles, sur les cours de l'école.

Le devis pour 14 jeux s'élève à 8 550 F. HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux au cours des vacances de la Toussaint.

h) Réfection sol de la grange

Le Conseil Municipal donne son accord pour que les travaux de mise à niveau en béton de la salle de rangement de la grange communale soient effectués par les bénévoles du Comité d'animation.

La commune s'engage à payer le béton environ 6 m³

EXTRAIT DU COMPTE RENDU : REUNION DU 8 NOVEMBRE 2000

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAVAL EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - APPROBATION DE LA CHARTE COMMUNAUTAIRE

Le 7 juillet dernier, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'extension des compétences à effet du 1er janvier 2001 en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération.

Depuis cette date, la majorité des communes membres a délibéré dans le même sens, et le Préfet de la Mayenne a signé le 20 Octobre 2000 l'arrêté n° 2000 P -1615 portant extension des compétences communautaires.

Une nouvelle étape de la coopération intercommunale, essentielle pour l'agglomération lavalloise, peut donc être engagée.

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Pays de LAVAL a permis à l'ensemble des communes membres de progresser de manière significative grâce au développement de l'agglomération à travers différentes actions et réalisations qui marquent désormais le paysage de l'agglomération.

Les derniers résultats du recensement constituent un encouragement pour l'action intercommunale, et montrent que l'agglomération est en pleine expansion.

La Loi du 12 juillet 1999 relative à la Coopération Intercommunale apparaît aujourd'hui comme une opportunité pour une nouvelle avancée, par la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Laval en Communauté d'agglomération. Cela doit permettre de mieux assurer les responsabilités et de mieux remplir les missions d'intérêt communautaire.

Cela signifie que l'agglomération pourra conforter ses réflexions stratégiques engagées à travers notamment l'élaboration d'un projet d'agglomération.

Enfin, c'est le moyen de mettre en place une solidarité nouvelle au sein de l'agglomération avec la mise en place de nouveaux critères de la Dotation de Solidarité Communautaire.

C'est pourquoi, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 27 octobre 2000, la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Chaque commune membre doit maintenant se prononcer également sur cette transformation.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 41 qui fixe les conditions de transformation d'une Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

VU l'arrêté préfectoral n° 2000 P-1615 en date du 20 Octobre 2000 portant extension des compétences communautaires,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 octobre 2000 décidant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de donner un avis favorable à la transformation de la Communauté de Communes du Pays de LAVAL en Communauté d'Agglomération ;

- d'adopter les conditions prévues dans la Charte Communautaire valant statuts de la Communauté d'Agglomération, jointe à la présente délibération.

SCHÉMA DIRECTEUR DU PAYS DE LAVAL

La CCPL a souhaité poursuivre l'élaboration du schéma directeur, dont les premières études avaient été engagées en 1997. Dans un premier temps, la mission d'étude porte sur la réactualisation du diagnostic précédemment réalisé.

Madame CLAVREUL donne le compte rendu des 2 premières réunions de travail portant sur les thèmes :

1°) déplacements - infrastructures - transport - équipements

2°) Économie - emploi - Enseignements - Formation

Les 2 prochaines réunions prévues le 21 novembre 2000 aborderont les thèmes :

3°) Urbanisme et vie sociale

4°) Paysage - Environnement - Agriculture

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT POUR UNE MISSION DE CONDUITE D'OPÉRATION

Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture.

Vu l'arrêté interministériel du 20 avril 2000 fixant les taux et modalités de rémunérations des prestations d'ingénierie réalisés au profit de tiers par des ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

Le Conseil Municipal :

- sollicite le concours de la direction départementale de l'équipement pour assurer la mission de conduite d'opération concernant :

extension du groupe scolaire

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

- autorise le maire à prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Après consultation de trois architectes et sur proposition de la commission scolaire,

Le Conseil Municipal décide

- de retenir Madame Marie Annick TALVARD, Architecte D.E.S.A., 10, rue de la Cale à LAVAL pour le marché de maîtrise d'oeuvre concernant le projet : extension du groupe scolaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec Madame TALVARD.

SIAEP ARGENTRÉ SUD : RAPPORT ANNUEL

Monsieur CRIBIER porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel - exercice 1999
- service eau et service assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents.

AFFAIRES DIVERSES

a) Crémation - Colombarium

Monsieur le Maire propose une réflexion sur les possibilités qui s'offrent en matière de funérailles au cimetière de LOUVIGNE. Pour éviter des hésitations douloureuses ou des improvisations douteuses, il paraît opportun d'envisager dès à présent la création d'un espace columbarium ou jardin du souvenir. Des contacts seront pris prochainement avec des services compétentes pour affiner cette réflexion et faire des propositions.

b) Assainissement autonome individuel : installations neuves - convention SAUR

Vu la réglementation en vigueur concernant l'assainissement autonome individuel (Loi
Vu la proposition de la S.A.U.R pour le contrôle des installations neuves

Le Conseil Municipal décide :

- de confier à la Société SAUR le contrôle des installations neuves selon les modalités et tarifs suivants :

Contrôle à la conception du projet	495 FHT/u
Re Contrôle si le dossier n'est pas conforme	250 FHT/u
Contrôle à la réception des travaux	335 FHT/u
Visite de recontrôle si l'installation n'est pas conforme	250 FHT/u

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société SAUR
- de stipuler ces mesures aux usagers concernés lors du dépôt des documents d'urbanisme (demande de permis de construire)
- d'autoriser la Société SAUR à recouvrer ces sommes directement auprès des usagers lors de la facturation de l'eau.

c) Produit des concessions cimetières : répartition

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de répartir de la façon suivante le produit des concessions cimetières : 2/3 pour le budget communal - 1/3 pour le budget C.C.A.S.

d) Commission voirie

Monsieur CRIBIER dresse le bilan des opérations voirie engagées.

- Chemin des Giraudières : les travaux de curage des fossés ont été suspendus en raison des difficultés à évacuer les excédents de terre sur certaines propriétés riveraines. ces travaux pourront être programmés au printemps 2001 après accord avec le propriétaire riverain.

- patte d'oie route de l'étang - Rue du Prieuré - Vestiaires de sports.

Les travaux en cours devraient être achevés semaine 47 ou 48 si les intempéries cessent.

Travaux complémentaires :

Un devis a été demandé pour pose d'une grille écoulement eaux pluviales devant la propriété de Mr et Mme COUTARD Michel.

- tranchée pour passage de câble d'alimentation d'un éclairage à l'espace tri à partir du lotissement du Prieuré.

- encaissement de la zone d'accès à l'espace tri

e) Personnel Communal : renouvellement du Contrat Agence postale

Le contrat de travail de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 31 décembre 2000 est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2001, la durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

f) Vente du Logement 2, Place des Tisserands

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la vente de l'immeuble ci-dessus désigné au prix net vendeur de 140 000 F (cent quarante mille francs) en l'état.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DESCOTTES à ARGENTRE.





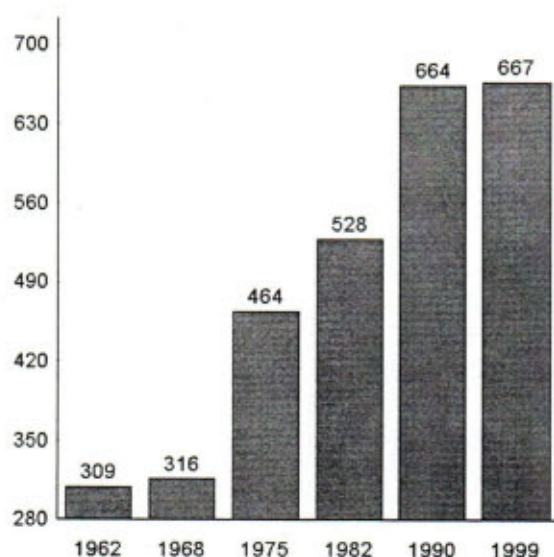
MARS 1999

LOUVIGNE

Au 8 mars 1999, Louvigné compte 667 habitants (343 hommes et 324 femmes), soit une densité de 53 habitants au km². La population est stable par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 3 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 203 habitants.

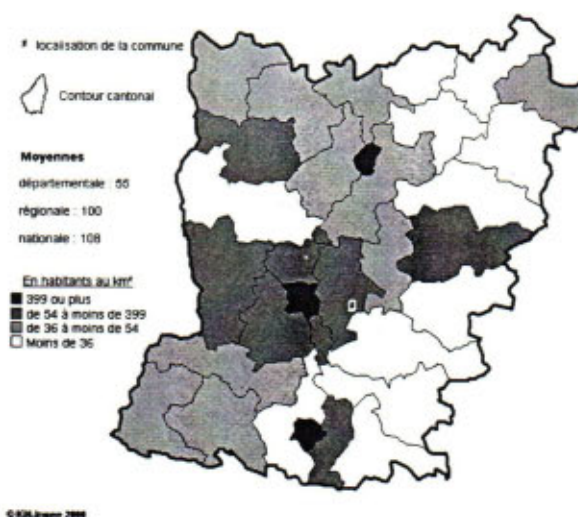


La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999



L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel de 44 personnes (63 naissances pour 19 décès) et le déficit des entrées sur les sorties de population de 41 personnes se sont équilibrés.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	44	64	63
Décès	27	32	19
Solde naturel	17	32	44
Solde apparent	47	104	- 41
Variation de la Population	64	136	3

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

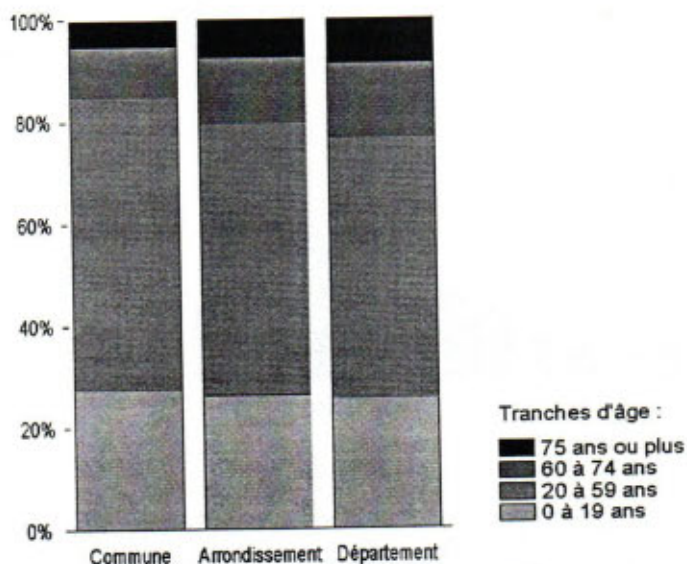
Louvigné appartient à l'arrondissement de la préfecture du département : Laval. L'arrondissement regroupe 140 207 habitants, soit une densité de 77 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 6 034 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 278 037 habitants en 1990 à 285 338 habitants en 1999 ; soit un gain de 7 301 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	664	667	0,5
Arrondissement	134 173	140 207	4,5
Département	278 037	285 338	2,6

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

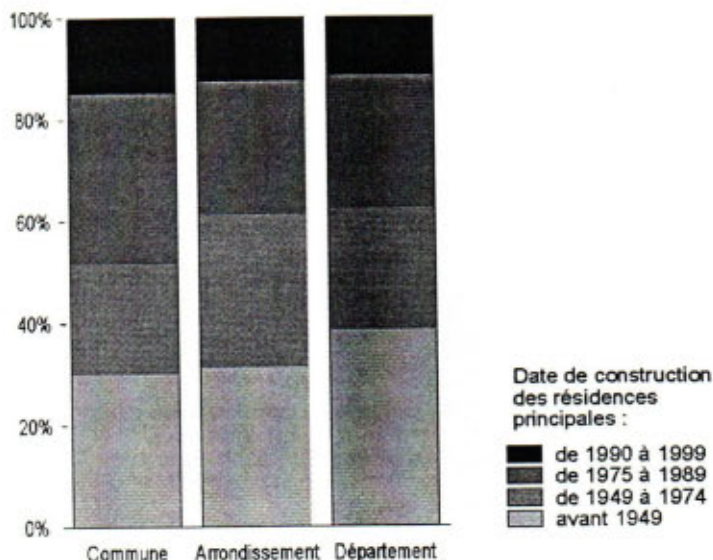
La commune abrite peu de personnes âgées. Les 34 habitants qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 5,1% de la population alors que cette proportion est de 8,7% dans le département. Les 183 jeunes de moins de 20 ans représentent 27,4% de la population ; à comparer à 25,6% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

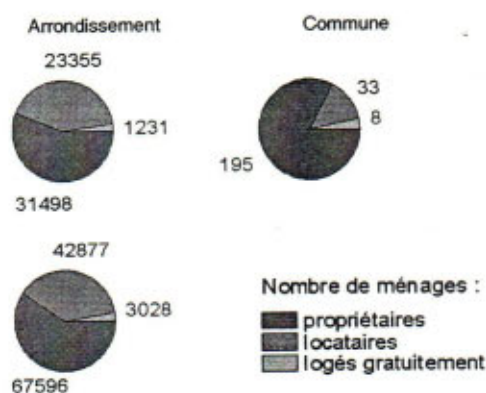
La commune comprend 254 logements : 236 résidences principales et 7 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 11 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est plutôt récent : 171 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 67,3%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 65,8% dans l'arrondissement et de 57,2% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

Il n'y a aucun immeuble collectif, la quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 82,6% des ménages.

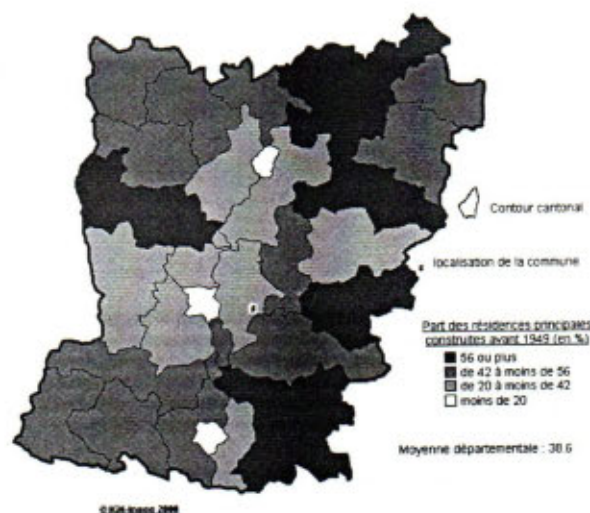


Département

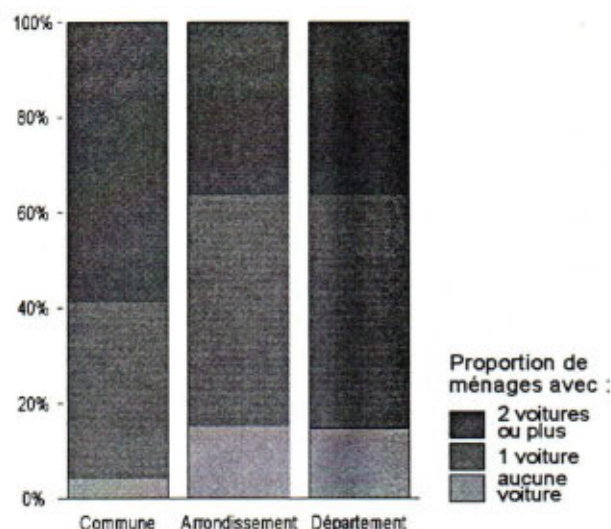
Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999



Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 667 habitants de la commune, 355 personnes sont actives : 196 hommes et 159 femmes. Au moment du recensement, 18 de ces actifs cherchent un emploi et 335 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 43 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 292 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 292 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 66 613 personnes. Parmi elles, 5 243 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 7,9%. Dans le département, le taux de chômage est de 7,5%.

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 10 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 95,8% ; dans le département, cette proportion est de 85,2%.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	355	66 613	131 008
hommes	196	35 710	71 042
femmes	159	30 903	59 966
Population active ayant un emploi	335	61 122	120 678
salariés	292	52 709	98 748
non salariés	43	8 413	21 930
Chômeurs	18	5 243	9 819
Taux de chômage (%)	5,1	7,9	7,5

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	43	277	15
Pourcentage d'actifs travaillant...	12,8	82,7	4,5

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour LOUVIGNE, les chiffres sont les suivants :
 Population sans doubles comptes 667
 Population totale 681

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LOUVIGNE





CLUB DE L'AMITIE

L'an 2000 tant attendu se termine par notre repas annuel de 7 décembre.

Le Club a également participé le 3 juin au rassemblement de notre commune et organisé quelques journées, comme les 4 après-midi dansants – un concours de belote et de boules.

Le voyage à Guérande, avec la visite de la salle météo, de la maison des paludiers avec les explications détaillées de la cueillette du sel, un tour en calèche et les glissades sur les marais en barque, ont été très appréciés de tous.

Sorties :
Les deux

journées, pot au feu et grillades, aux bois de l'Huisserie. Les randonnées pédestres le 1^{er} mardi de chaque mois.

Retraités et préretraités rendez-vous à l'assemblée générale en janvier 2001.

Quelques dates à retenir pour 2001

- Après midi dansant les 11 février – 3 avril – 26 juin et 26 août
- Concours de belote 24 et 25 février.

Meilleurs Vœux pour la nouvelle année.

Le Bureau



A D M R

L' Association locale de l'A.D.M.R forme une chaîne continue d'entraide qui passe par notre commune. Pourquoi ne pas en profiter ?

Il

est précisé que nous venons en aide aux personnes âgées avec participation de la Caisse de Retraite ainsi qu 'aux familles avec charges d'enfants en bas âges

A contacter Mme CLAVREUL pour le service aux familles tél 02 43 53 24 55

Mme GALOPIN pour le service aux personnes âgées tél 02 43 37 37 80

Bonnes fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux à tous pour le 3^{ème} millénaire

ASS. DES PARENTS D'ELEVES

La rentrée s'est bien passée, l'ouverture de la quatrième classe est le point positif de l'année. 2001 sera peut être l'année de l'agrandissement du complexe scolaire.

L'association des parents d'élèves remercie les parents et amis LOUVIGNEENS présents à la soirée paella du 18 novembre ainsi que l'accueil du « Père Noël » le 16 décembre.

Bonnes fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux à tous.

Le Bureau,

GYMASTIQUE VOLONTAIRE

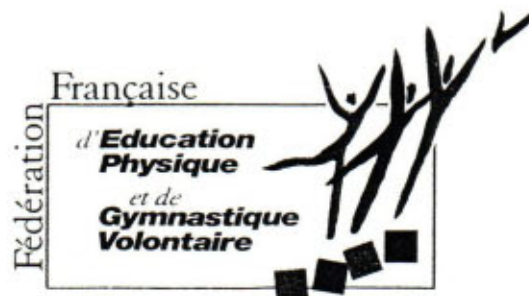
« Sport – santé » vous avez dit !..... où ça ? à la salle polyvalente de Louvigné.

Beaucoup de « nouvelles têtes » cette année qui révèlent, la présence de jeunes femmes dynamiques, arrivées récemment sur la commune. N'oublions pas les habituées qui sont obligées de se surpasser pour suivre les cours, bien adaptés de Sylviane DROUAULT.

Mieux vaut s'investir, dans une activité physique régulière adaptée que de se voir imposer de la rééducation physique.... Alors, si vous voulez rejoindre le groupe des 34 licenciés cela est toujours possible.

Meilleurs Vœux sportifs.

La Présidente,
A. TREMBLAY



ASS. SP. FOOTBALL

L'A.S. LOUVIGNE a entamé sa saison 2000-2001 en première division de district après avoir passé trois saisons en Promotion d'Honneur. L'objectif est de retrouver ce niveau le plus vite possible, une saison plutôt bien démarrée avec une flatteuse première place au bout de 7 journées de championnat. Malgré un mauvais début de saison qui nous laisse beaucoup de regrets, mais le retour de Léon MIKO redonne beaucoup d'espoir afin de terminer dans les deux premières places synonymes d'accession au championnat régional.

A noter le bon parcours également en coupe de France puisque les joueurs ont obtenu pour la troisième fois le jeu de Maillots « Carte Aurore » au 3^{ème} tour.

L'équipe B dirigé par Laurent OGER est classée 5^{ème}, une place très honorable, cependant elle peut faire beaucoup mieux avec un effectif de qualité qui doit travailler à l'entraînement pour obtenir l'espoir de jouer à l'échelon supérieur la saison prochaine.

L'équipe C encadrée par Jacky GUITTER occupe la première place du classement avec 7 victoires pour 7 matchs joués, nous pensons que cette équipe pourra retrouver la promotion de 2^{ème} division dès la saison prochaine.

Les vétérans prennent beaucoup de plaisir le dimanche matin sous la responsabilité de Thierry FOLLIOT en engrangeant les victoires, de plus leur parcours en coupe de la Mayenne n'est pas encore terminé. Une compétition qu'ils ont quittée en 1/2 finale la saison dernière.

Les équipes de jeunes

Nous pouvons dresser un premier bilan chez les jeunes car pour eux une saison de football se déroule en deux championnats. Ainsi leur premier championnat se termine à la fin de l'année. Cette année nous avons 5 équipes de jeunes :

- 1 équipe de - 15 ans (avec Parné)
- 1 équipe de - 13 ans (avec Parné)
- 1 équipe de - 11 ans
- 1 équipe de - 9 ans
- 1 équipe de - 7 ans

les- 15 ans encadrés par Guillaume GOUYER jouent à LOUVIGNE le samedi et s'entraînent le mercredi à PARNE. L'effectif est de 14 joueurs et évolue en promotion.

Ils sont actuellement classé 7^{ème} sur 10 et espèrent finir dans les 5 premiers pour évoluer en supérieur en deuxième phase. Cela va être difficile car cette équipe est composée pratiquement que de 1^{ère} année.

Les - 13 ans encadrés par Sébastien DUVAL jouent et s'entraînent à Parné le samedi et le mercredi. L'effectif est de 17 joueurs et évolue en championnat d'Honneur. Ils sont actuellement classée 4^{ème} sur 12 et devraient monter d'une division à la fin du championnat et ainsi participer au championnat d'Honneur Elite.

L'école de football qui comprend les jeunes âgés de 5 à 11 ans s'entraînent tous les mercredis à Louvigné de 14 heures à 15 heures 30

C'est donc une vingtaine de jeunes qui s'initient au football tous les mercredis après-midi. Quatre éducateurs sont présents : Mickaël PIAU – Gwenaél ELIE - Lionel ABIVIN et Sébastien DUVAL. C'est donc une opportunité pour le club et ses jeunes d'avoir autant d'éducateurs. 70 heures sont effectuées par semaine à l'entraînement et à l'encadrement des équipes jeunes et seniors bénévolement. Alors qu'aujourd'hui de nombreuses communes voisines ont recours à un emploi jeune, faute de gens volontaires et disponibles, le bénévolat étant en voix de disparition.

Les – 11 ans sont encadrés le samedi par Jean Yves MENARD et Loic LOLLIVIER. L'effectif est de 10 joueurs. Cette équipe évolue à 7 ou 9 joueurs selon l'effectif, elle est naturellement classée 2^{ème} de son championnat et n'a subi qu'une seule défaite et devrait évoluer à un niveau supérieur lors de son deuxième championnat ; Cette équipe qui ne cesse de progresser et qui donne beaucoup de plaisir aux dirigeants de LOUVIGNE qui la voit évoluer, confirme ce qu'on pensait d'elle la saison dernière.

Les – 9 ans encadrés par André ABIVIN connaissent quelques difficultés dues notamment à un effectif très jeune – mais de très jeunes joueurs qui progressent ce qui est encourageant pour la suite

Les – 7 ans encadrés par Philippe FORTIN continuent leur découverte du football en rencontrant de nombreuses équipes voisines sous forme de plateau (jeu et petits matchs ; 1 samedi par mois leur sont proposés)

Les dirigeants et les joueurs de l'AS Louvigné remercient toutes les personnes qui ont participé à l'achat de cartes de membres et vous souhaitent ses meilleurs vœux pour 2001.

Soirée coucous

SAMEDI 3 FEVRIER 2001 à 20 heures

SALLE DES FETES DE LOUVIGNE

Nous vous invitons à venir très nombreux.

Le Bureau



UNION SPORTIVE DE BASKET-BALL DE LOUVIGNE

Suite aux journées « initiation à la pratique du basket-ball » organisées par l'USB, de jeunes basketteurs ont rejoint notre club. Le nombre de nos licenciés est désormais de 21, soit:

- 9 cadettes
- 2 poussines
- 8 mini-poussins
- 2 babys

Pour les cadettes, une entente s'est formée avec le club d'Argentré. Les entraînements sont assurés par Mylène Lepeculier qui est éducateur sportif à Argentré.

Pour les poussines, une entente s'est également formée. Les entraînements sont là aussi assurés par Mylène.

Pour les mini-poussins, une équipe mixte a été créée indépendamment du club d'Argentré. Les entraînements sont assurés par Helyette Jarny, Emilie Tremblay et Mélanie Bouhours.

Pour les babys, les entraînements ont lieu avec les jeunes babys d'Argentré.

L'ensemble du bureau se réjouit de la création de nouvelles équipes et de l'entente qui s'est formée entre les clubs de Louvigné et d'Argentré. Le bureau se félicite par ailleurs de l'investissement de nos jeunes cadettes dans l'encadrement d'une équipe.

Afin de permettre à nos mini-poussins d'aller s'entraîner dans la salle des sports d'Argentré, le club a fait appel aux services de Mr Maillet qui assure le transport aller et retour de nos jeunes tous les mercredis.

Pour tout renseignement concernant notre club, vous pouvez contacter Patricia Coquelin

☎: 02.43.37.86.39.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous

LE BUREAU



ASSOCIATION VIET VO DAO

Les membres et les participants de l'As VVD de Louvigné, vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour le nouveau millénaire.

La pratique de cet Art Martial, a lieu les lundis et mercredis de 18h à 21h, à la salle polyvalente de la commune.

Ce sport est ouvert à tous, jeunes filles et garçons, à partir de 10ans, et dames et messieurs « sans âges particuliers ».

Renseignements aux heures de cours ou au 02.43.37.30.80, entre 16h et 17h45.

BONNE ANNEE A TOUS ET A TOUTES





CLUB DE TENNIS DE LOUVIGNE

Depuis de nombreuses années, les membres du club de tennis jouent pour le plaisir. Ce sont des activités de loisirs. Il n'y a pas de compétitions officielles. Le prix des cartes de membre est peu élevé et un tarif dégressif est appliqué aux familles qui prennent plusieurs cartes.

Les rencontres amicales, organisées comme tous les ans du mois de mai au mois de juin, ont pu se dérouler complètement. Elles se sont terminées par la remise de coupes, de trophées et de lots divers à tous les participants.

Les personnes présentes ont eu le plaisir de trinquer à la santé des vainqueurs.

La fête du tennis du dimanche 3 septembre a permis de nombreux affrontements amicaux entre les jeunes et leurs aînés. A la mi-journée, nous avons pu reprendre des forces grâce à un barbecue préparé par des membres spécialistes.

L'assemblée générale aura lieu début mars et toutes les personnes intéressées et tout particulièrement les nouveaux habitants de Louvigné seront bien sûr les bienvenus.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'une des personnes citées ci-dessous.

Membres du bureau actuel :

COUTARD M

ABIVIN B

DUBOIS A (Vente des cartes)

TROUILLARD J

BRISSIER M

PEYLET J

BRUNEAU M

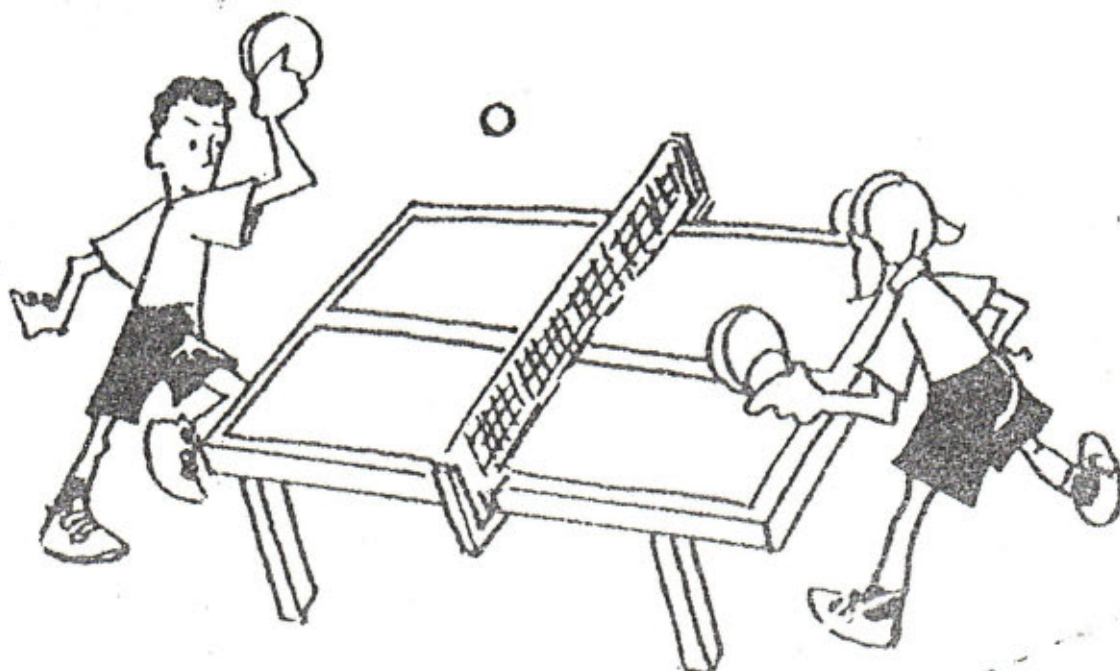
BONNES FETES A TOUT LE MONDE !

Le président
Coutard M

TENNIS DE TABLE

De nouveaux pongistes se sont inscrits cette année. L'association compte 8 pongistes en D5. L'Association de Tennis de Table vous souhaite de très bonnes fêtes de fin D'année.

Le Bureau



INFO JUMELAGE

BAL

: celui du 14 juillet ou celui des Sapeurs Pompiers ? Ni l'un, ni l'autre ! C'est le sigle de nos communes jumelées : **BABENHAUSEN – ARGENTRE – LOUVIGNE !**

Profitons donc de la tribune qui nous est offerte aujourd'hui pour vous communiquer quelques informations concernant nos activités récentes et futures.

Les 08 et 09 avril 2000, nous avons exporté l'idée du slogan « Goûtez à la Mayenne » à la foire de BABENHAUSEN. Bien que n'ayant pas l'habitude d'acheter sur un stand, nos hôtes allemands ont particulièrement apprécié des produits typiquement mayennais : cidre, fromages, chocolats. Une petite entorse : nous y avons ajouté des vins d'Anjou. Une expérience très enrichissante : la palette des consommateurs est plus vaste que celle que nous rencontrons habituellement au cours de nos échanges et il faut tout le talent des vendeurs improvisés (en l'occurrence Monsieur et Madame Claude LANDELLE ainsi que Monsieur et Madame Michel FOUCAULT et Gwenaëlle DORGERE), surtout quand la langue s'en mêle, pour vanter la qualité de nos produits. Des tableaux de Jacques BLIN, artiste argentréen, ajoutaient une touche artistique à ce stand très visité.

Début juin, en raison d'un événement louvignéen très important et prévu de longue date, une faible délégation a participé aux festivités SOUABE-MAYENNE...

Fin août, ce sont 20 jeunes de BABENHAUSEN que nous avons accueillis pour une semaine. Le programme, entièrement conçu et organisé par les jeunes membres de nos Comités (moins de 25 ans), a été riche et varié : sports, rallye découverte, week-end à PIRIAC-SUR-MER, barbecue avec les familles d'accueil, soirée disco, et surtout réalisation d'un journal sur le thème « QUE POUVONS-NOUS APPORTER AUX COMITES EN TANT QUE JEUNES ? », avec présentation de ce journal aux Maires, aux membres du Comité de Jumelage et aux familles. J'aimerais souligner ici que ces jeunes membres sont particulièrement dynamiques, motivés, responsables et que c'est vraiment agréable de les voir œuvrer, s'engager, réussir ! MERCI à toutes et à tous et... continuez !

En octobre, un échange réservé aux membres des Comités et à leurs conjoint(e)s a eu lieu dans un gîte à GRANCEY LE CHATEAU, près de BEAUNE, à mi-chemin entre BABENHAUSEN et ARGENTRE / LOUVIGNE. Plusieurs objectifs : mieux se connaître entre nous, comment faire progresser ou évoluer nos échanges, comment susciter l'intérêt, poser quelques jalons pour le prochain échange officiel en 2001 à BABENHAUSEN. Nous avons définitivement retenu le week-end du **01 MAI 2001 pour l'ECHANGE OFFICIEL**, c'est-à-dire :

ALLER	Départ d'ARGENTRE / LOUVIGNE le samedi 28 avril matin
RETOUR	Départ de BABENHAUSEN le mardi 01 mai matin.

Nous avons établi un programme provisoire comportant du sport, des visites et surtout la **tradition** avec la cérémonie de l'Arbre de mai et la danse de mai. L'hébergement est prévu dans des familles d'accueil, comme pour les échanges précédents. Bien entendu, nous vous tiendrons informés et vous invitons à retenir la date de cet échange !

Et puis, les 09 et 10 décembre, rencontre traditionnelle entre pompiers, pour la Sainte Barbe bien sûr ! Entre 8 et 10 pompiers de BABENHAUSEN seront du voyage, principalement des jeunes.

A noter que deux jeunes argentréennes ont effectué des séjours plus ou moins longs à BABENHAUSEN : Céline BOURDAIS dans le cadre d'une maîtrise d'allemand a travaillé à mi-temps à la maison de retraite pendant une année, et Gwenaëlle DORGERE a effectué un stage de trois mois dans une entreprise à ILLERTISSEN dans le cadre du DUCG (Diplôme Universitaire de Communication et Gestion des Entreprises).

Avant de vous quitter, nous vous informons que **l'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE JUMELAGE** aura lieu le **02 FEVRIER 2001** à 20 H 30.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Bis bald !



INFO JUMELAGE

POST-SCRIPTUM

Le fil conducteur du séjour des jeunes de BABENHAUSEN à ARGENTRE / LOUVIGNE était la réalisation d'un journal. D'abord peu enthousiastes, les jeunes ont édité une GAZETTE (mot commun aux deux langues) de... 40 pages en format A3 !! L'objectif de cette activité était d'échanger ensemble pour écrire des articles dans les deux langues, une manière de provoquer une osmose au sein du groupe.

Ce travail a été réalisé par 6 petits groupes mixtes (Allemands et Français). Tout a commencé par un « brainstorming » où les thèmes ont été définis puis choisis par chaque groupe : compte rendu du voyage en bandes dessinées – résumés et critiques de films – mots croisés – compte rendu séjour à PIRIAC SUR MER – horoscope – blagues du jour – ragots – caricatures – sondage sur Comité de Jumelage – recette pour réussir un échange de jeunes – sondage sur les goûts musicaux – et bien sûr pub concernant les fromages, bières, sites INTERNET (celui de BABENHAUSEN et celui d'un jeune Babenhausenois ayant créé son propre site).

Tout cela dans une excellente ambiance ! A la fin du séjour, chaque groupe a présenté son travail aux Maires d'ARGENTRE et LOUVIGNE, aux membres du Comité de Jumelage, aux familles d'accueil. Cette présentation s'est également faite outre Rhin.

Réussir à mobiliser « intellectuellement » était une gageure... C'est devenu réalité !

L'an prochain, nous envisageons un nouvel échange de jeunes, cette fois à BABENHAUSEN, peut-être pendant les vacances scolaires de la Toussaint.



*Louvignéennes,
Louvignéens,*

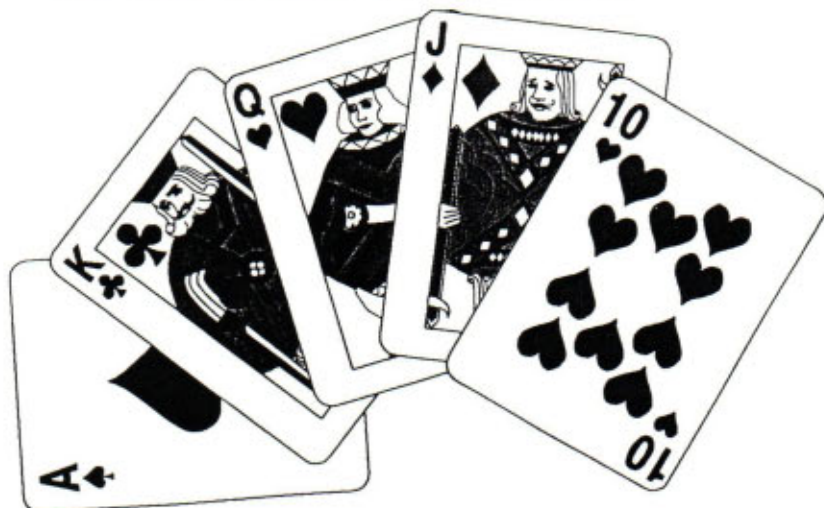
*Le Bureau et tous les membres
de l'Amicale des A.F.N.*

*vous souhaitent de joyeuses fêtes
de fin d'année et un très bon début
de siècle.*

*N'oubliez pas de noter sur votre
agenda tout neuf, la date et l'heure
de notre concours de belote !*

Vendredi 16 mars 2001

**2 séances : l'après-midi
de 14h à 18h
et le soir à 20h30**



COMITE D'ANIMATION

Le temps fort de l'animation louvignéenne de ces derniers mois reste bien sûr la manifestation de « retrouvailles » organisée le 03 juin dernier. Nous en avons déjà parlé dans le précédent bulletin et maintenant il nous reste les souvenirs !

Les événements s'enchaînent : la soirée choucroute le 16 septembre, l'animation de Noël organisée conjointement avec l'association des Parents d'Elèves le 16 décembre et la journée des vœux avec toutes les associations pour accueillir les nouveaux habitants le 13 janvier 2001.

L'assemblée générale de notre Comité s'est déroulée le 08 décembre dernier. Trois membres ont souhaité partir pour des raisons de santé ou de travail. Après élection, nous souhaitons la bienvenue à Yvonne GENDRON, Colette HOUDAYER et Martine MONNIER.

La branche « RANDONNEES PEDESTRES » est à « pied d'œuvre » ! Le programme devrait être connu courant janvier 2001 et sera affiché. Des informations complémentaires vous seront communiquées dès que tout sera bien ficelé. L'idée retenue est de fixer une randonnée par mois, pas le même dimanche que BONCHAMP et ARGENTRE, et deux randonnées par an en dehors de notre département.

Reste bien sûr le SCRABBLE chaque mardi soir, dans la salle des vestiaires du foot, piloté par Danièle OGER.

Certains en parlent déjà, ont beaucoup d'idées : c'est juré, les SOIREES CABARET en remettent une couche pour le début 2002. Le trac n'est pas encore là, tout le monde dort encore tranquille mais cela ne va pas durer !!

Bonne et heureuse année à toutes et à tous ! Nous vous remercions d'être toujours aussi nombreux à nous soutenir et à nous rejoindre chaque fois que nous vous sollicitons ! Continuez, c'est notre meilleure récompense...

ETAT CIVIL

2000

NAISSANCES

BARRIER	Dylan
BRUNEAU	Maëva
CLAVREUL	Chloé
DAVIOT	Eloïse
GOMEZ	Enzo
HAUTBOIS	Lauryn
LAUNAY	Lucie
LERIOUX	Elise
MALINE	Pierre
MOUETAUX	Camille
PAPILLON	Robin
SEBY	Pauline



MARIAGES

BESNIER Cédric et PLUMAS Stéphanie
 DELIGEON Sylvain et MAIGNAN Valérie
 GUITTER Jean-Noël et GOBBE Christelle



DECES

DA SILVA ARANTES Fernando
 BOURNY Jean Marie



CALENDRIER DES FETES

JANVIER

Samedi 13 : Vœux Comité d'Animation

FEVRIER

Samedi 3 : Soirée Association Sportive de Football

Dimanche 11 : Bal Club de l'Amitié

Samedi 17 : Repas des Aînés

24 et 25 : Concours de Belote Club de l'Amitié

MARS

Samedi 3 : Soirée Viet Vo dao

Vendredi 16 : Concours Belote A.F.N.

Samedi 17 : Loto Ecole

Samedi 31 : Soirée Théâtrale

AVRIL

Mardi 3 : Bal Club de L'Amitié

Du 28.04 au 01.05 : Echange à Babenhausen

Samedi 27 : S.I.V.U Ecole de Musique

JUIN

Samedi 9 : Fête Communale

Dimanche 17 : Fête de l'Ecole

Mardi 26 : Bal Club de l'Amitié

AOÛT

Dimanche 26 : Bal Club de l'Amitié

SEPTEMBRE

Samedi 15 : Soirée Choucroute C.A.L.

OCTOBRE

Samedi 20 : Soirée des Classes 1

NOVEMBRE

Dimanche 11 : Cérémonie du 11 Novembre

Samedi 17 : Soirée A.P.E.

DECEMBRE

Samedi 15 : Animation de Noël



INFORMATIONS FLASH

1) RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Maisons fleuries

Commune de Louvigné

Jury du 07/07/2000

CATEGORIE A	Place
avec jardin visible de la rue	
Hors concours M. Breton	
Planchenault Didier	1 ^{er}
Fauchard Claude	2 ^{ème}
Moussay Jean	3 ^{ème}
Lapierre Yves	4 ^{ème}
Blanchet Raymond	5 ^{ème}
Leloup Sylvain	6 ^{ème}
Guesdon Victor	7 ^{ème}
Bouhours Gérard	8 ^{ème} ex
Bouvet Guy	8 ^{ème} ex
Cribier Maurice	9 ^{ème}
Galopin Marie-Ange	10 ^{ème} ex
Denis Albert	10 ^{ème} ex
Davaic Jacques	10 ^{ème} ex
Pailleux Albert	10 ^{ème} ex
Légrand Daniel	10 ^{ème} ex
Oger Charles	15 ^{ème} ex
Brochard Olivier	15 ^{ème} ex
Lollivier Loïc	17 ^{ème} ex
Douillet Christophe	17 ^{ème} ex
Legay Jean-Claude	17 ^{ème} ex
Garot Joseph	20 ^{ème} ex
Abivin André	20 ^{ème} ex
Ménard Jean-Yves	22 ^{ème} ex
Lambert Marcel	22 ^{ème} ex
Le Galliot Jean-Bernard	24 ^{ème}

CATEGORIE B	Place
avec balcons et terrasses	
Hors concours Mme Legendre	
Gutter Jacky	1 ^{er}
Ménard Paul	2 ^{ème}
Rabot Jacqueline	3 ^{ème}
Blot Roland	4 ^{ème}
Charrier Danielle	5 ^{ème}
Bruneau Daniel	6 ^{ème}
Collet Odette	7 ^{ème}
Leroyer Gérard	8 ^{ème}
Landelle André	9 ^{ème}

CATEGORIE C	Place
commerce & artisans	
Café Chez Colette	1 ^{er}
Restaurant Au vieux Pressoir	2 ^{ème}
Huchedé Eugène	3 ^{ème}
Bouttier Bernard	4 ^{ème}

CATEGORIE D	Place
avec fenêtre et murs	
Bescher Colette	1 ^{er}
Gasnier Patrick	2 ^{ème}
Rousseau Louis	3 ^{ème}
Bourdoiseau Didier	4 ^{ème}
Quimbert Armand	5 ^{ème}
Marteau Charles	6 ^{ème}
Tulard Auguste	7 ^{ème}

2° EAU ET ASSAINISSEMENT : SON PRIX GLOBAL A LOUVIGNE

Eau potable	Collectivité : SIAEP D'ARGENTRE SUD, Entité tarifaire Syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : SIAEP D'ARGENTRE SUD, Entité tarifaire Syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné de 120 m³

	1er jan 1999	1er jan 2000	EVOLUTION
Part de l'exploitant			
ADDUCTION D'EAU POTABLE	649,22 F	590,88 F	-8,99 %
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	409,15 F	423,80 F	+3,58 %
Part de la collectivité			
ADDUCTION D'EAU POTABLE	377,83 F	391,93 F	+3,73 %
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	434,40 F	442,44 F	+1,85 %
Agence de l'eau			
Contre valeur pollution	135,60 F	138,00 F	+1,77 %
FNDAE	16,80 F	16,80 F	0,00 %
Autre tiers			
ADDUCTION D'EAU POTABLE	146,40 F	97,20 F	-33,61 %
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	0,00 F	0,00 F	
TVA			
ADDUCTION D'EAU POTABLE	72,92 F	67,91 F	-6,87 %
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	46,40 F	47,64 F	+2,69 %
Total TTC			
ADDUCTION D'EAU POTABLE	1 398,77 F	1 302,72 F	-6,87 %
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	889,95 F	913,89 F	+2,69 %
TOTAL TTC GLOBAL	2 288,72 F	2 216,61 F	-3,15 %



Vous avez la parole.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.

.....

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à : Mairie de LOUVIGNE.